



Lettre

@ Département Retraites

<mailto:ppihet@force-ouvriere.fr>

Le 18 octobre 2018 – N°154

- ▶ Réforme des retraites : une réunion qui confirme les craintes et oppositions de FO
- ▶ Retraite complémentaire : revalorisation de 0,6% au 1^{er} novembre 2018
- ▶ Les rendez-vous de la retraite Agirc-Arrco

Retraites

▶ Réforme des retraites : une réunion qui confirme les craintes et oppositions de FO

Le 10 octobre dernier, une réunion a eu lieu avec la Ministre de la Santé, le Haut Commissaire à la Réforme des retraites et les interlocuteurs sociaux.

Vous trouverez ci-dessous le communiqué rédigé à l'issue de cette réunion :

« Depuis plusieurs semaines, Force Ouvrière demande que la concertation en cours sur la réforme des retraites se transforme en consultation sur le futur projet de loi et ainsi sur des éléments concrets.

Lors de la réunion entre la ministre de la Santé, le Haut-commissaire chargé des retraites et les interlocuteurs sociaux, plusieurs craintes exprimées par FO ont été confirmées : le système universel de retraite remplacera bien les 42 régimes existants et il s'agirait donc bien d'un « régime unique par points » que nous refusons ; la réforme systémique sera évolutive de façon permanente puisque tous les ans le prix d'achat du point sera fixé par l'Etat pour que le « système reste à l'équilibre » ; pour les fonctionnaires l'Etat employeur se désengagerait de ses obligations ; et même le fameux engagement « 1 euro cotisé vaut les mêmes droits » est mis en défaut par le fait que les salariés paieront de fait pour les indépendants qui percevraient le minimum contributif unique.

La délégation Force Ouvrière a rappelé ses revendications. FO a demandé à la fois que le projet de loi soit dévoilé au fur et à mesure : il ne saurait être question de découvrir des éléments non débattus préalablement au moment de la présentation du projet de loi ! De plus FO demande que, rapidement, il soit réalisé des simulations sur des cas réels existants partant en retraite en 2019 ou 2020 et pour lesquels serait reconstituée la carrière avec le nouveau régime par points afin de comparer tant les montants de retraite que le maintien des grands principes (répartition, solidarité inter ou intra générationnelle, majorations familiales, interruptions d'activité, réversion, etc.). Pour FO, si l'engagement d'un « âge légal de la retraite à 62 ans à partir duquel on pourra liquider ses droits » est réaffirmé, il n'est pas précisé « à taux plein » et un malus ou une décote pour un départ antérieur à 63 ans reste possible.

Les premiers éléments concrets dévoilés confortent nos analyses : individualisation et incertitude permanente, régime unique et ainsi casse des régimes existants et donc des statuts selon une logique de « déprotection », menaces sur nos principes de solidarité et d'égalité. La retraite par point c'est le travail sans fin, le régime unique c'est un modèle inique. »

► Retraite complémentaire : revalorisation de 0,6% au 1^{er} novembre 2018

Conformément à l'accord paritaire du 30 octobre 2015, la valeur de service des points Agirc et Arrco est indexée sur l'évolution des prix à la consommation hors tabac diminuée de 1 point, sans pouvoir diminuer en valeur absolue. Ainsi, les valeurs de point seront revalorisées de 0,6% à compter du 1^{er} novembre 2018, et s'établiront de la façon suivante :

- Valeur du point Agirc au 1^{er} novembre 2018 : 0,4378 €
- Valeur du point Arrco au 1^{er} novembre 2018 : 1,2588 €

La délégation FO a fait remarquer que l'inflation sur 12 mois glissants s'établissait à 2,3%, que le dernier indice INSEE publié était de 1,8%.

Ainsi, a minima, l'augmentation aurait dû être de 0,8%.

La délégation a rappelé que la sous-indexation de un point d'inflation permettait aux régimes de faire 750 millions d'économie.

Cette « économie » faite en application de l'accord du 30 octobre 2015, (que FO n'a pas signé) ne justifiait pas une mesure plus sévère pour les retraités.

La délégation s'est abstenue.

A noter sur votre agenda

► Les rendez-vous de la retraite Agirc-Arrco

Du 12 au 17 novembre 2018, les experts Agirc-Arrco répondent à toutes vos questions. Un simulateur en ligne permet une évaluation personnalisée de vos droits à partir de vos données réelles. De plus, des conseillers retraite vous accueillent pour un entretien personnalisé dans les centres d'information Agirc-Arrco.

↳ <https://rdv-retraite.agirc-arrco.fr/>